

Déclaration de Assane Diop

Sénégal

**Ma triple
expérience
de leader
syndical, membre
de
Gouvernement et
Directeur exécutif
du BIT pour un
monde
du travail meilleur**

Toute organisation, fût-elle internationale, doit savoir se renouveler tout en préservant les principes et les valeurs qui la nourrissent. Dans le contexte actuel de la mondialisation et de ses mutations, les principes et les valeurs de l'OIT incarnent ses atouts, sa raison d'être et sa valeur ajoutée au sein du système international. Les réformes nécessaires pour mieux affronter les défis présents et à venir doivent donc s'ancrer sur les efforts constants de nos mandants au cours de décennies de réflexion et d'action. Ce socle est affirmé dans les instruments désormais historiques de l'Organisation : la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) et la Déclaration de Philadelphie (1944). Ces notions de justice sociale et de cohésion sociale sont plus actuelles que jamais. C'est en nous donnant les moyens d'arrimer ces valeurs aux sources des réalités nouvelles et en poursuivant l'objectif d'un travail décent pour tous, que nous serons mieux préparés à la tâche formidable qui nous attend.

Des efforts considérables doivent être entrepris pour consolider la crédibilité de l'Organisation à un niveau d'excellence internationale. Ces efforts, je propose de les mener en étroite concertation avec le Conseil d'administration selon quatre axes :

- 1) une meilleure gouvernance du Secrétariat et des structures de l'OIT;
- 2) un renforcement de nos capacités de production et de partage de connaissances répondant aux besoins des mandants;
- 3) une plus grande efficacité de notre coopération technique dont le succès reposera sur le renforcement des capacités des mandants; et
- 4) la poursuite de la réforme du système normatif pour en renforcer à la fois la pertinence au plan national, et l'universalité comme instrument de référence.

1. Améliorer la gouvernance

Programme et Budget

Les mandats de l'OIT ont toujours été animés par le juste souci de pertinence et de cohérence des politiques et des programmes, d'efficacité et de coordination des actions, de transparence des procédures et de l'évaluation de l'impact des activités de l'Organisation sur la conduite des affaires du Bureau. Des efforts ont été accomplis; nous devons les poursuivre et les renforcer. Je proposerai de poursuivre le renforcement des capacités internes en matière de contrôle, de suivi et d'évaluation des programmes. Il faudra notamment mieux utiliser l'audit et l'évaluation indépendante, améliorer l'efficacité organisationnelle et la reddition des comptes.

Les instances de gouvernance de l'OIT

Les discussions sur les améliorations du fonctionnement de la Conférence, du Conseil d'administration et des réunions régionales devront également se poursuivre pour gagner en efficacité, maîtrise des coûts, renforcement des mécanismes tripartites de concertation et d'élaboration des politiques et programmes du BIT, à tous les échelons de son intervention.

Le Bureau

L'amélioration de la gouvernance passe aussi par celle de la gestion interne du Bureau, pour davantage d'efficacité dans la prise de décisions.

Les décisions stratégiques qui engagent l'avenir de l'OIT et les relations avec les membres de l'Organisation sont au cœur des fonctions du Directeur général. Il doit pouvoir y consacrer l'essentiel de son attention. Pour cela il faudra déléguer, de façon claire et adéquate, les multiples tâches de l'administration interne. Je proposerai, toujours en concertation avec le Conseil d'administration, une réforme des structures basée sur des délégations de pouvoir précises aux membres de l'équipe dirigeante, qui devront rendre compte de la transparence et de l'efficacité des décisions prises. Les Bureaux des activités pour les employeurs et les travailleurs devront aussi occuper une place clairement définie dans la structure managériale.

2. Renforcement de nos capacités de production et de partage de connaissances

C'est en renforçant ses capacités spécifiques que l'OIT augmentera sa crédibilité et son influence, et pourra répandre ses valeurs. L'engagement politique de notre Organisation doit se concentrer sur ses domaines de compétences. Il conviendra d'éviter une multiplication des activités qui éparpillerait les ressources financières mais aussi les ressources humaines.

A cette aune, le renforcement des capacités techniques du BIT par la production d'outils d'analyse et des statistiques de qualité devient un impératif. Un facteur essentiel est d'atteindre une masse critique de capacité d'intervention sans recourir à un recrutement massif qui exigerait des ressources dont l'Organisation ne dispose pas. Il existe d'autres moyens de relever ce défi de l'efficacité et de la pertinence dans les limites des ressources disponibles.

Je proposerai de recentrer les moyens de l'Organisation sur les thèmes fondamentaux de l'OIT que sont l'emploi, notamment des jeunes, la protection sociale, le dialogue social et les normes internationales du travail. Ces thèmes fondamentaux doivent être traités sous différentes perspectives comme celles du genre, de la précarité, de l'économie informelle et rurale, du travail des jeunes et de la migration.

Des moyens d'ordre structurel contribueront également au renforcement de nos capacités. Il s'agira d'abord de poursuivre systématiquement une politique de concertation et de coopération entre les départements techniques. Faute de créer cette synergie interdépartementale, on ne peut atteindre de masse critique. Une telle coopération est par ailleurs fondamentale pour la promotion du travail décent qui relève par essence d'une approche pluridisciplinaire. La structure du BIT devra être revisitée dans cette perspective, en prenant dûment en compte le rôle qui doit être celui de l'Institut international d'études sociales. La réflexion dans ce domaine pourra être engagée autour de l'idée d'une organisation matricielle, fondée sur les départements qui, selon des combinaisons appropriées, devront atteindre des objectifs précis fixés par le Programme et Budget – rendant ainsi plus efficace la mise en œuvre du travail décent.

Une seconde approche structurelle vers un renforcement de nos capacités techniques consistera à mettre en place une politique améliorant la synergie géographique entre équipes techniques du siège et du terrain, selon cette même logique matricielle. Ceci permettra notamment de réellement intégrer dans les analyses conduites au niveau supranational la riche palette d'initiatives en matière de protection sociale, de création d'entreprises, de promotion de l'emploi mises en œuvre par de nombreux pays en développement. Les activités de recherche devront ainsi être conduites dans une perspective où la programmation mobilisera tous les spécialistes, qu'ils soient au siège ou sur le terrain, selon

des configurations répondant aux objectifs fixés. Structures et programmation pourront ainsi se renforcer mutuellement dans un ensemble cohérent.

Le renforcement des capacités de l'OIT lui permettra également de jouer un rôle crucial au sein du système des Nations Unies aux niveaux global, régional et national. L'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement entamée par les Nations Unies et les réflexions qui s'en suivront pour une meilleure efficacité du système seront alors l'occasion pour une OIT regroupée et en ordre de marche d'affirmer le rôle qui doit être le sien. C'est dans ce cadre que notre coopération avec le G8 et le G20 doit être renforcée.

3. Une plus grande efficacité assurant la pérennité de notre coopération technique

Les programmes de coopération technique demeurent l'outil principal du BIT pour traduire en résultats concrets nos objectifs et nos ambitions. Afin de mieux répondre aux attentes et aux demandes de nos mandants, je consacrerai un effort particulier à la mobilisation des ressources pour la coopération technique, à la diversification des sources de financement, à la professionnalisation de la gestion et au monitoring de nos projets sur le terrain. Cette diversification accordera une place importante à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud.

La force de la coopération technique de l'OIT réside dans son aptitude à mettre en place des programmes de renforcement des capacités nationales de gestion. Le Centre international de formation de Turin a acquis une expertise reconnue qui doit être plus intimement intégrée à la programmation des activités de coopération technique du BIT; cette synergie accrue permettra de renforcer nos capacités d'intervention sans dépenses supplémentaires. En même temps, les coûts d'intervention du Centre pourront être contenus par la régionalisation de ses activités, physiquement et à distance. Dans cette perspective, le BIT devra mettre en place une stratégie de renforcement des structures nationales de formation. Je proposerai à cet égard une réforme de la politique de coopération technique qui intégrera mieux nos moyens pour en renforcer l'impact sur le terrain.

4. La poursuite des réformes du système normatif pour un meilleur impact

Les normes internationales du travail constituent l'essence de l'OIT et ont justifié sa création aussi bien que son avenir, dans un monde plus global. L'adoption en 1998 de la Déclaration sur les droits et principes fondamentaux au travail et, il y a quatre ans, l'adoption de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, ont donné un nouvel élan à la politique normative de l'OIT. Il faut poursuivre et renforcer cet effort de pertinence et d'impact en travaillant à des propositions concrètes de mise en œuvre dans la perspective de ces deux Déclarations en tenant compte de la diversité des situations nationales.

En concertation avec les constituants tripartites, je proposerai donc de poursuivre et de renforcer les mécanismes d'examen et de contrôle des normes pour une meilleure application dans le droit et la pratique. L'OIT doit accentuer ses relations avec les administrations nationales du travail afin de les rendre plus effectives par la création de structures de gouvernance plus fortes. Bien entendu, l'OIT doit continuer à rester vigilante quant au respect des principes et droits fondamentaux au travail et à leur promotion. Ces principes et ces droits sont les conditions sine qua non de la réalisation des objectifs de l'Organisation, notamment en matière de liberté syndicale et de négociation collective. La violation des principes et droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ni utilisée comme avantage comparatif – et les normes internationales du travail ne peuvent non plus servir à des fins protectionnistes.

Le rôle à venir des normes internationales du travail doit tenir pleinement compte des changements majeurs de ces dernières années, tout particulièrement le renforcement de la mondialisation et les crises économiques et financières. Les normes internationales du travail sont l'un des outils fondamentaux dont dispose l'OIT pour aider les Etats Membres, notamment dans des périodes instables comme celles que nous connaissons. Elles restent, avec le tripartisme et le dialogue social, le domaine où l'Organisation jouit d'un avantage comparatif unique. Pour préserver leur efficacité, ces normes doivent continuer d'être pertinentes. Elles doivent donc répondre aux besoins et aux conditions de l'heure. Il est ainsi essentiel de renforcer l'efficacité des procédures et des activités liées à leur mise en œuvre, au-delà des actions purement promotionnelles. Les normes internationales du travail devront continuer d'assurer la protection de tous, la référence clef demeurant le processus

ayant mené en 2006 à l'adoption de la Convention du travail maritime.

Le rôle des organes de contrôle doit aussi être renforcé pour leur permettre d'avoir une efficacité accrue, en tenant compte de l'évolution rapide du monde du travail.

5. Conclusion

L'OIT telle que je la conçois pour demain demeurera ancrée dans nos valeurs et nos principes. Elle reformera cependant ses structures et son mode de fonctionnement pour, toujours fidèle à son mandat, gagner en efficacité grâce à une gestion résolument axée sur l'atteinte de résultats tangibles au service du progrès économique et social. L'OIT de demain poursuivra les mêmes objectifs que celle d'aujourd'hui – le travail décent, la justice sociale et une mondialisation équitable. Elle sera cependant plus apte à les atteindre, car elle pourra s'appuyer sur un Bureau nouvelle formule. L'OIT de demain sera plus forte et plus respectée; elle est et doit rester la référence sociale et morale, éthique et normative pour le processus de développement solidaire et durable des pays du Nord comme du Sud.

6 mars 2012

Assane Diop